



# LES MINEURS AUTEURS DE VIOLENCES SEXUELLES SUR MINEURS

## VIOLENCE ET VIOLENCE SEXUELLE DES MINEURS

Les plaintes formulées à l'encontre d'une jeunesse qui serait pire que les générations antérieures ne sont pas neuves et, dans les médias, le marronnier de « La violence des Jeunes » est un sujet récurrent qui continue à avoir son petit succès. Tout comme le juriste Joos de Damhouder en 1555, « Nous trouvons que les enfants de notre temps sont plus vilz et beaucoup pires que n'estoyent les enfants du temps passé (Dieu l'amende de sa grace) »<sup>1</sup>. Or, en matière de délinquance, nos représentations sociales sont souvent trompeuses. En effet, loin de vivre dans une société au bord du chaos, soumise à la violence d'une jeunesse hors de contrôle, il semble important de rappeler que si, sur les vingt dernières années, en France, le nombre de mineurs mis en cause pour coups et blessures volontaires criminels ou correctionnels a augmenté de 124 %, la part des mineurs dans l'ensemble de ces violences, dont la moyenne est de 15 % et varie entre 12 % et 18 %, atteint son niveau le plus bas à la fin de la période<sup>2</sup>. Si la société actuelle est devenue plus violente, ce que nombre de chercheurs tend d'ailleurs plutôt à remettre en cause en expliquant les chiffres croissant de la délinquance par une moindre tolérance sociale à la violence, un meilleur dépistage de celle-ci et une facilitation de la plainte, ces chiffres indiquent que cette violence est principalement, et de façon toujours plus importante ces dernières années, celle des majeurs.

En revanche, alors que le mouvement social #MeToo, dont la première campagne remonte à 2007 mais dont la visibilité médiatique n'a explosé que dix ans plus tard

1 Musin A. et Rousseaux X., De la jeunesse belliqueuse à la délinquance juvénile, Jeunes, violence et urbanité dans les sociétés médiévales et modernes (1300-1850) in VIOLENCES JUVÉNILES URBAINES EN EUROPE; De Weirt X. et Rousseaux X., Presses Universitaires de Louvain, 2011

2 INHESJ, La note n° 46 – Les mineurs mis en cause pour violences physiques et sexuelles de 1996 à 2018, 2020

**Dr. Walter ALBARDIER**  
Psychiatre,  
Praticien Hospitalier  
75605 et Centres  
Ressources pour  
les Intervenants auprès  
des Auteurs de Violences  
Sexuelles (CRIA VS IdF)

à l'occasion de l'affaire Weinstein, a de nouveau mis en exergue la préoccupation majeure de la population concernant la délinquance sexuelle, les violences sexuelles commises par des mineurs peinent à devenir un sujet de réflexion qui ne soit réservé aux professionnels et aux chercheurs. Ce phénomène est pourtant en extension ces dernières décennies et le nombre de mineurs mis en cause pour viols sur des mineurs a nettement augmenté, avec une évolution de + 279 % en vingt ans. Ce nombre est passé de 811 en 1996 à 3 070 en 2018, accusant une progression quasi-constante. De la même manière, le nombre de mineurs mis en cause pour harcèlements sexuels et autres agressions sexuelles contre des mineurs a augmenté de 315 % sur la période. À ce jour, parmi les personnes mises en cause pour viol sur mineur en France, 50 % sont mineures, et parmi les personnes mises en cause pour harcèlement sexuel et autres agressions sexuelles sur mineurs, 43 % sont mineures<sup>3</sup>. Il est important de noter que ces évolutions ne représentent pas forcément la réalité de la délinquance des mineurs mais plutôt une partie de son traitement institutionnel. Cependant, ces chiffres corroborent ceux d'autres pays, où les adolescents sont responsables

de près d'un quart des infractions à caractère sexuel déclarées annuellement à la police au Québec (ministère de la Sécurité Publique du Québec, 2015), mais aussi les préoccupations des professionnels de terrain ; en 2019, sur 133 situations ayant motivé des professionnels à solliciter le CRIAVS Île-de-France (Centre Ressources pour Intervenants auprès d'Auteurs de Violences Sexuelles) pour une analyse de pratique ou une demande de soutien clinique, 68 intéressaient des auteurs mineurs.

Pour Mucchielli et Goaziou<sup>4</sup>, des raisons physiques, éducatives ou socio-professionnelles, mais aussi une plus grande indulgence de la part de la collectivité à l'égard des filles, peuvent expliquer que les mis en cause soient quasi-exclusivement des garçons.

Toutefois, le travail clinique, ainsi que les retours

d'expériences des professionnels nous montrent que la réalité de terrain est plus complexe, plus mixte, et que les filles peuvent avoir des comportements tout à fait similaires à ceux des garçons.

L'adolescent, et à plus forte raison l'enfant, dénué de toute sexualité dans l'imaginaire collectif, ne correspond pas à la figure que nous nous faisons de l'auteur d'agressions sexuelles. Aussi, la délinquance sexuelle juvénile a longtemps été banalisée, mise sur le compte de la maladresse, voire déniée. Pour illustration, souhaitant mettre en exergue cette problématique lors d'un colloque il y a une dizaine d'années, nous avons rencontré différents professionnels de la justice des mineurs et de la pédopsychiatrie pouvant témoigner de leurs pratiques. Plusieurs nous avaient expliqué n'être confrontés à ce phénomène que de façon très rare et considérer la sexualité déviante des plus jeunes comme un non-sujet, un épiphénomène, en dépit d'une réalité tout autre dont les statistiques témoignent.

---

3 INHESJ, La note n° 46 – Les mineurs mis en cause pour violences physiques et sexuelles de 1996 à 2018, 2020

4 Le Goaziou, V., & Mucchielli, L. (2009). La violence des jeunes en question. Nîmes: Champ social.

## À ce jour, parmi les personnes mises en cause pour viol sur mineur en France, 50 % sont mineures [...]

La communauté clinique et scientifique s'est depuis penchée sur cette question de façon rigoureuse et de nombreux articles et ouvrages sont régulièrement produits, des dispositifs spécifiques de prises en charge sanitaires ou éducatifs ont été développés, même si les professionnels restent souvent démunis et peu formés sur le sujet.

## QUI SONT LES ADOLESCENTS AUTEURS DE VIOLENCES SEXUELLES ?

---

Il n'existe pas de profil-type d'adolescents auteurs de violences sexuelles et l'hétérogénéité de cette population fait consensus. Les statistiques judiciaires montrent que le nombre d'agressions sexuelles, viol compris, atteint un pic à l'âge de 14 ans et qu'une stabilisation s'opère à 17 ans<sup>5</sup>. D'après une étude portant sur 750 mineurs poursuivis pour violences, les mineurs auteurs d'infractions sexuelles seraient âgés de 14 ans et 10 mois en moyenne<sup>6</sup>.

Paradoxalement, la clinique auprès de ces jeunes ou des équipes les prenant en charge, mais aussi les recherches plus méthodologiques, indiquent que la majorité de ces adolescents ne présente aucune difficulté particulière, aucune psychopathologie spécifique et que leurs actes resteront isolés une fois repérés et leurs auteurs confrontés aux limites de la loi. Même si ceux-ci peuvent avoir des conséquences indéniables pour leurs victimes, ils relèvent du domaine du jeu, de l'exploration, d'une initiation sexuelle maladroite, d'un apprentissage hasardeux, d'une « perversion transitoire »<sup>7 8</sup>. Ils sont pour leurs auteurs les stigmates d'une difficile gestion de l'entrée dans une sexualité adulte de sujets encore en mal de repères, vivant le chamboule-tout identitaire, psychologique et physiologique qu'est l'adolescence.

Toutefois, une proportion de ces adolescents rapporte avoir vécu des expériences de traumatismes infantiles. Plus que dans la population générale, on retrouve alors des victimations durant leur plus jeune âge, qu'elles soient de natures psychologiques, physiques ou sexuelles, des expositions à la violence du couple parental, à celle d'une famille dysfonctionnelle, des négligences éducationnelles et affectives, des abandons répétés, des situations de guerre, des décès, des deuils.

On note également fréquemment une exposition précoce à la sexualité adulte ; celle des parents, des aînés de la fratrie, l'occurrence de sollicitations sexuelles inappropriées, la confrontation sidérante à de la pornographie parfois partagée entre pairs ou dans la fratrie.

L'ensemble de ces expériences semble avoir eu un impact négatif sur leur évolution psychologique et l'on note alors des difficultés d'autorégulation des émotions et du contrôle des pulsions sexuelles et agressives, dans une confusion parfois de ces deux dimensions. S'associent également une anxiété, une estime de soi faible, et des troubles de l'attachement, ainsi que des difficultés relationnelles.

---

5 Mainaud T., (Novembre 2016), « La délinquance des jeunes évolue avec l'âge, la réponse pénale aussi », Infostat justice, n° 145

6 Le Goaziou, V., & Mucchielli, L. (2009). La violence des jeunes en question. Nîmes: Champ social.

7 Pelladeau E. et al., « Infractions sexuelles à l'adolescence et psychopathologie. Comparaison entre les actes commis seul et les actes commis en groupe », *Psychothérapies*, 2015/2, p117-129

8 Bonnet G., *Se venger pour survivre*, PUF, 2009

Le climat insécure, l'auto-dévalorisation dont ces jeunes font preuve, les représentations d'un autre inaccessible, leur rend compliqué l'établissement de relations intimes avec des pairs de leur âge. Ils peuvent alors tendre à se tourner vers des enfants plus jeunes, plus vulnérables, plus accessibles, en général dans l'environnement proche, au sein de la famille ou du réseau de socialité de celle-ci. Ces relations s'établissent sans toujours que l'écart d'âge soit envisagé de façon consciente comme une inégalité, une entrave à un consentement relationnel mutuel, mais plutôt, de façon autocentrée, comme un refuge apaisant. Dans la majorité des cas, les actes transgressifs sont alors commis dans l'illusion d'une participation mutuelle des protagonistes, le plus âgé n'envisageant pas l'autorité qu'il exerce sur la victime dans ce qui relève pour lui de conduites exploratoires mais peut avoir des effets traumatiques chez son partenaire obligé.

Dans d'autres situations, la tonalité agressive est prédominante.



.....

## « Notre mission de service public : agir à la source des violences sexuelles. »

Les Centres Ressources pour les Intervenants auprès des Auteurs de Violences Sexuelles (CRIAIVS) sont des structures de service public placées sous la responsabilité du Ministère des Solidarités et de la Santé et rattachées à des établissements de santé. Leurs équipes sont pluridisciplinaires (plus de 15 corps de métiers représentés), essentiellement composées de professionnels de la santé mentale.

Leurs actions s'adressent à tout professionnel ou toute institution concernés par la problématique des violences sexuelles, notamment dans les champs suivants : Santé, Justice, Socio-Educatif, Éducation Nationale, Formation, Enseignement supérieur, Sécurité publique...

Leurs missions sont les suivantes :

**FORMATION/** Impulser la formation initiale et développer la formation continue auprès de tous les professionnels impliqués dans la prise en charge des auteurs de violences sexuelles.

**RECHERCHE/** Encourager, favoriser, initier le développement de nouvelles recherches et réflexions sur l'amélioration de l'évaluation, des traitements, et des suivis des auteurs de violences sexuelles.

**PRÉVENTION/** Participer au développement des principes et actions de prévention des violences sexuelles aux niveaux primaire, secondaire, et tertiaire.

**ANIMATION DE RÉSEAU/** Animer le réseau Santé-Justice, recenser les ressources et les compétences régionales, dans l'objectif d'une collaboration étroite entre acteurs des champs santé, justice, et social.

**ESPACE EXPERT/** Fournir un espace de réflexion et d'élaboration autour des difficultés inhérentes aux pratiques professionnelles des intervenants auprès des auteurs de violences sexuelles.

**DOCUMENTATION/** Mise à disposition des documents de références, des avancées de la recherche, et de l'évolution des connaissances par l'intermédiaire d'une base de données documentaires nationale accessible en ligne.

Chacune de ces missions est mise en œuvre au niveau local en fonction des besoins et ressources spécifiques de chaque territoire. La mise en commun de ces actions au niveau national à travers la Fédération française des CRIAIVS permet ainsi un enrichissement mutuel et le déploiement de dispositifs au niveau national.

Si pour certains chercheurs, les adolescents sexuellement transgressifs se différencient des délinquants sexuels adultes par des intérêts sexuels moins fixés, des préoccupations sexuelles peuvent être cependant présentes, parfois envahissantes, sous forme de scénarii, souvent violents, où la sexualité a comme fonction d'assurer une empreinte sur l'autre, de confirmer une puissance dont l'auteur se sent souvent démuné. Des résurgences mnésiques de scènes auxquelles ils ont été exposés peuvent aussi s'imposer à eux, ainsi que la nécessité d'en reprendre le contrôle dans un réel dans lequel il aurait alors les rennes. Les événements transgressifs sexuels peuvent être alors plus nombreux, les moyens de contrainte dépassant alors la simple séduction et la suggestion, recourant alors à des menaces, des violences psychologiques, voire à l'usage de la force physique. Les modèles relationnels parentaux ou familiaux dysfonctionnels peuvent venir donner une légitimité aux agressions où la sexualité ne peut paraître qu'un outil de domination et/ou de pouvoir.

Les adolescents auteurs d'agressions sexuelles d'enfants présentent moins de traits antisociaux, de consommations de substances psychoactives, d'associations avec des pairs délinquants que ceux qui agressent leurs pairs<sup>9</sup>. Ils agissent plus volontiers sur des garçons, et font plus de victimes, dans des actes plus souvent répétés dont la dimension agressive et de destructivité peut être importante. Ils présentent également des compétences sociales moins efficaces et une anxiété plus importante que les adolescents se montrant violents sexuellement avec d'autres adolescents de leur âge.

Ces derniers peuvent également présenter des profils et des motivations variés.

Certains, porteurs de traits narcissiques plus prononcés, seront susceptibles d'interpréter toute frustration comme insupportable. Un refus à leurs avances dans une situation de tentative de séduction pourra déboucher, dans un mouvement de rage narcissique, à des actes de violences visant finalement, dans une destructivité importante et un besoin de toute-puissance, à restaurer dans l'immédiat un état psychique précaire. La sexualité à l'œuvre ne sera alors qu'un outil de pouvoir, d'assujettissement.

Pour d'autres, les représentations-mêmes des codes sociaux sont erronés : ils entretiennent de fausses croyances sur les interactions sociales et la sexualité, adhèrent à des conceptions souvent sexistes des rapports interpersonnels, venant ainsi probablement se défendre face à l'image inquiétante d'un sexe opposé encore menaçant. L'exposition répétée à des modèles de violence mais surtout à la pornographie est pour nombre d'auteurs un facteur de risque de ces structurations pour des individus vulnérables. Ils se rassurent dans la représentation d'une sexualité adulte offensive, performative, ne faisant que peu cas du désir d'autrui, relégué à une place de pourvoyeur de satisfaction.

**Certains, porteurs de traits narcissiques plus prononcés, seront susceptibles d'interpréter toute frustration comme insupportable.**

---

9 Carpentier J. et Martin C., les adolescents auteurs d'infractions sexuelles, in Traité de l'agression sexuelle, Cortoni F. et Pham T., édition Mardaga, 2017



## QUELLE PRISE EN CHARGE ET PRÉVENTION

---

Les adolescents auteurs de violences sexuelles sur mineurs constituent une population hétérogène. Aussi, leur prise en charge ne saurait qu'être adaptée aux difficultés propres à chacun ainsi qu'à ses besoins, et se devra d'être pluridisciplinaire et coordonnée.

Pour certains, un traitement médico-psychologique spécialisé sera nécessaire, pour traiter les symptomatologies post-traumatiques et/ou anxieuses, les propensions dépressives ou les troubles manifestes de la personnalité. Les intérêts sexuels déviants devront être repérés quand ils existent et une guidance peut alors être nécessaire dans la gestion de ceux-ci. De même, les addictions devront être traitées.

Dans une optique de développement personnel et d'un renforcement de l'assertivité, il s'agit également de les aider à mieux repérer leurs émotions, leurs ressentis, leurs pensées, mais aussi leurs désirs. Différents médias peuvent alors être utilisés, dont la modalité de prise en charge groupale, où les adolescents pourront alors se confronter lors d'échanges avec des pairs au déni et aux rationalisations de certains.

La confrontation aux actes commis et leurs conséquences est indispensable et doit se faire dans une optique de développement des capacités d'empathie, d'écoute et de relations à autrui plus que dans une culpabilisation qui risque d'altérer encore un peu l'estime que ces jeunes ont généralement d'eux.

L'implication des proches est essentielle dans ces prises en charge afin de promouvoir des comportements parentaux positifs et de réintégrer le jeune dans sa famille qui peut être meurtrie, d'autant plus que les actes ont pu être commis en son sein. Il s'agira alors de prendre en considération des configurations familiales singulières et, dans le respect de chacun de ses membres, d'aider le groupe à développer une structure plus adaptée, à rebâtir des limites et des frontières plus contenantes. Lorsqu'un adolescent a commis une violence sexuelle, ses parents peuvent avoir des réactions extrêmes, allant du rejet massif de leur enfant, au déni, en passant par la banalisation. Accompagner les familles, c'est permettre à l'adolescent d'évoluer sur ses agissements sans se sentir stigmatisé ou enfermé dans une image monstrueuse qui ne correspond pas à sa réalité.

Enfin, et surtout, pour nombre de ces jeunes, une approche psycho-éducative et de thérapie est indispensable afin de rétablir une conception plus adaptée des rapports sociaux, mais aussi de la sexualité et de l'affectivité. Comme pour tout adolescent dont l'enjeu est la construction identitaire, la pluralité des figures d'identification constitue une richesse. Cette étape de vie dense se joue sur tous les plans de la vie et implique donc des adultes de divers champs disciplinaires. Face aux adolescents auteurs de violences sexuelles, les professionnels des soins, de l'éducatif, du social, de la justice ont tous un rôle à jouer pour permettre une évolution. Des programmes et des supports d'éducation à la sexualité et à l'affectivité se multiplient actuellement en France et doivent être adaptés à l'âge et aux capacités de compréhension des personnes auxquelles ils s'adressent. Nombre d'entre eux sont thésaurisés sur le site [violences-sexuelles.info](http://violences-sexuelles.info).

**il s'agit de les aider  
à mieux repérer  
leurs émotions, leurs  
ressentis, leurs  
pensées, mais aussi  
leurs désirs**

## CONCLUSION

---

La problématique des adolescents auteurs de violences sexuelles, qui agressent essentiellement des pairs ou des enfants plus jeunes, après avoir été tenue pour anecdotique, fait partie des préoccupations croissantes des professionnels et sujet de nombreuses études. Elle peut recouvrir une grande variété de situations, mais l'on note la fréquence importante de traumatisme vécu durant l'enfance et l'exposition précoce à la sexualité, en particulier par le biais de la pornographie, chez nombre de ces jeunes en mal de repères. La prise en charge doit être coordonnée entre des intervenants de champs complémentaires (médico-psychologique, éducatif, judiciaire...) afin d'aider ces jeunes à entrer dans une sexualité plus mature, loin de modèles inappropriés trop souvent médiatisés et dont les adultes ne savent pas suffisamment les protéger.